



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 8 février 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège par voie de vidéoconférence et téléconférence et la séance est tenue à huis clos.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Vidéoconférence
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Vidéoconférence
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Jacynthe Toupin, par voie de vidéoconférence.

2021-02-013

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- 1.4. Ratification des décisions prises par le comité COVID-19
- 1.5. Approbation et autorisation de paiement des salaires pour le mois de janvier 2021
- 1.6. Avis de motion – règlement 2021-525 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la rivière rouge
- 1.7. Appui à la Coalition santé Laurentides
- 1.8. Adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH)
- 1.9. Soutien au recensement de la population 2021 par Statistique Canada
- 1.10. Autorisation de déposer l'injonction 560-17-001852-174 auprès de la firme Morneau Shepell
- 1.11. Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – analyse organisationnelle

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Autorisation de signatures de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
- 2.2. Autorisation de dépenses – Frais annuel logiciel ID side

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Contrat avec le Centre canin le Refuge pour le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité pour l'année 2021
- 3.2. Mandat au TACL – demande de subvention pour le transport adapté 2021
- 3.3. Achat d'abat-poussière pour l'année 2021

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du règlement numéro 49 de la RIDR décrétant un emprunt d'un million quarante-cinq mille et sept cents dollars (1 045 700 \$) pour l'aménagement d'une plateforme de maturation et de tamisage pour les matières organiques et d'un système de gestion des eaux



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Demande de dérogation mineure – matricule 0953 94 9595
- 5.2. Confirmation de la participation de la municipalité de L'Ascension au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications administré par la MRC d'Antoine-labelle pour l'année financière 2021
- 5.3. Remboursement de frais à un citoyen pour le reboisement de la bande riveraine

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Renouvellement de l'entente de location avec le Centre de services scolaire Pierre-Neveu
- 6.2. Changement de signataire pour la reddition de comptes du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) – Camping des Méandres
- 6.3. Embauche d'une commis aux prêts

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-02-014

1.2 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le gouvernement pour la période du 9 janvier au 8 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

2021-02-015

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-02-016

1.4 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ COVID-19

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec, le 15 décembre 2020, concernant certaines obligations en lien avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette annonce, la municipalité se devait de prendre rapidement des décisions pour assurer la sécurité de ses employés



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

et citoyens et respecter les directives gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation, ces décisions ont été prises par le comité COVID-19, officiellement constitué par résolution du conseil municipal mais qui n'est habituellement pas décisionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ratifier l'ensemble de ces décisions pour qu'elles aient force de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de ratifier l'ensemble des décisions prises par le comité COVID-19 soit :

- Maintien des employés de la voirie au travail et selon leur horaire régulier pour la saison, et ce tout en respectant les règles sanitaires édictées dans la politique Covid-19 ;
- Mise à pied temporaire de l'aide en urbanisme ;
- Télétravail obligatoire pour tous les employés pour qui c'est possible;
- Bibliothèque ouverte pour le prêt sans contact seulement, pour l'accès à un poste informatique et à des zones de travail pour les étudiants ;
- Services essentiels décrétés :
 - Travaux publics
 - Service de la comptabilité
 - Émission des permis au service de l'urbanisme

ADOPTÉE

2021-02-017

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques pour les salaires du mois de janvier pour un montant de 63 669,06 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2021-02-018

1.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2021-525 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 850 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ROUGE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Patrick Brassard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la Rivière Rouge.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2021-525 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-02-019

1.7 APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

ATTENDU QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque semaine, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

ATTENDU QUE les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

ATTENDU QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative ;

ATTENDU QUE plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

ATTENDU QUE seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite au reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

ATTENDU QU'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides ;

ATTENDU QUE le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

ATTENDU QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la municipalité de L'Ascension à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ.

ADOPTÉE

2021-02-020

1.8 ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021 au montant de 869 \$.

ADOPTÉE

2021-02-021

1.9 SOUTIEN AU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 PAR STATISTIQUE CANADA

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada procédera au recensement de la population canadienne au cours de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les données récoltées par Statistique Canada lors de ce recensement permettent de dresser un portrait plus exhaustif de nos communautés et de nos besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par le gouvernement sont souvent soutenues par les tendances socioéconomiques soulevées lors de



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

l'analyse de ces données ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension appuie le Recensement de 2021 de Statistique Canada et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca

ADOPTÉE

2021-02-022

1.10 AUTORISATION DE DÉPOSER L'INJONCTION 560-17-001852-174 AUPRÈS DE LA FIRME MORNEAU SHEPELL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était membre de la Mutuelle UMQ durant les années 2016 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la mutuelle ont été injustement pénalisés de l'imputation de trois dossiers CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE des employés de la municipalité ont été indemnisés par la CNESST et que cela a eu un impact sur les coûts de cotisation pour la municipalité et la mutuelle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un intérêt financier à aller de l'avant, autant pour la municipalité que pour la Mutuelle ;

CONSIDÉRANT QUE les employés qui ont été indemnisés ne subiront aucun préjudice même si la décision est favorable à la Municipalité et/ou à la Mutuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se retirer du processus à n'importe quel moment ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires juridiques sont pris en charge par la mutuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de pouvoir remettre l'injonction de la municipalité à la firme *Morneau Shepell* qui collabore avec la firme *Morency avocats* pour représenter la municipalité et la mutuelle dans ces dossiers.

ADOPTÉE

2021-02-023

1.11 MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ANALYSE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT les nombreux changements à la direction générale dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE cette instabilité a eu un effet important sur l'équipe en place, notamment au niveau de la répartition des tâches et des rôles de chacun ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour procéder à l'analyse organisationnelle de la municipalité, et ce pour un montant maximal de 10 000\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-02-024

2.1 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

ATTENDU QUE le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18) ;

ATTENDU QUE grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la première version du projet d'entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20) ;

ATTENDU QU'il y avait lieu de modifier certaines dispositions de la première version du projet d'entente, notamment afin de compléter les équipements SUMI par des systèmes de transport de blessés, de permettre l'acquisition et l'amélioration d'équipements SUMI et afin de fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1^{er} janvier 2021 ;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13912-11-20) quant à l'adoption de la deuxième version de l'entente ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette nouvelle version de l'entente et souhaite y adhérer ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité :

1. D'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé (SUMI) ;
2. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2020-11-236 adoptée le 9 novembre 2020.

ADOPTÉE

2021-02-025

2.2 AUTORISATION DE DÉPENSES – FRAIS ANNUELS LOGICIEL ID SIDE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat avec *Société Plan de vol Inc.* pour le logiciel de mesures d'urgence ID side, pour l'année 2021, et ce pour un montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-02-026

3.1 CONTRAT AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de contrôle des chiens et de fourrière pour l'année 2021 avec le Centre canin le Refuge, et ce pour un montant de 1 650\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-02-027

3.2 MANDAT AU TACL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ 2021

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension mandate le TACL afin de formuler une demande de subvention pour le transport adapté 2021 en son nom auprès du ministère des Transports du Québec.

La municipalité confirme également son intention de poursuivre avec le TACL pour l'année 2021 et confirme que le montant de sa contribution est de 2 830,75 \$.

ADOPTÉE

2021-02-028

3.3 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 30 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à la compagnie Multi Routes inc., et ce pour un montant de 9 870 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

2021-02-029

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 49 DE LA RIDR DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION QUARANTE-CINQ MILLE ET SEPT CENTS DOLLARS (1 045 700\$) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE MATURATION ET DE TAMISAGE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES ET D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté, le 20 janvier 2021, le règlement no 49 décrétant un emprunt d'un million quarante-cinq mille et sept cents dollars (1 045 700\$) pour l'aménagement d'une plateforme de maturation et de tamisage pour les matières organiques et d'un système de gestion des eaux ;

ATTENDU QUE ledit règlement doit être adopté par tous les partenaires de la RIDR conformément aux articles 598 et 607 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance dudit règlement no 49 de la RIDR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 49 de la RIDR.

ADOPTÉE

2021-02-030

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 0953 94 9595

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est propriétaire du lot 108 du rang A, canton de Lynch (matricule 0953 94 9595) ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue à la municipalité concernant cedit lot ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'agrandissement du bâtiment principal et de la galerie dans la rive du lac, ce qui contrevient à l'article 17.8 c) du règlement 2000-348 relatif au zonage, ce dernier se lisant comme suit : « l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur à l'exception des normes concernant les marges de recul avant, latérales et arrière qui peuvent suivre l'alignement existant à condition que l'agrandissement ne crée pas d'empiètement supérieur. En aucun temps, la partie agrandie ne doit empiéter sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant ce dossier ;

CONSIDÉRANT cependant que la demande de permis de rénovation initiale prévoyait seulement la réfection du revêtement extérieur du bâtiment principal, sans mention d'un quelconque agrandissement ;

CONSIDÉRANT également que l'entièreté des agrandissements se retrouve dans la rive ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer de faire de la protection environnementale des bandes riveraines une priorité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure pour le matricule 0953-94-9595.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

ADOPTÉE

2021-02-031

5.2 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ADMINISTRÉ PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ATTENDU le nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) annoncé en décembre 2019;

ATTENDU QUE l'objectif général de ce programme est d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU QU'au terme de la résolution MRC-CC-13595-02-20, la MRC d'Antoine-Labelle s'est dite intéressée à participer au PSMMPI et en a avisé le MCC;

ATTENDU QU'au terme de la résolution MRC-CC-13644-02-20 la MRCAL a confirmé sa participation pour une période de 3 ans à tous les volets du nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), et ce, pour les montants annuels suivants : 100 000 \$ pour le volet 1a – propriété privée, 500 000 \$ pour le volet 1b – propriété municipale, de même que d'un montant annuel de 45 000 \$ pour le volet 2.

ATTENDU QU'il a été convenu que la contribution financière fournie par le partenaire municipal pour chacun des volets devrait être financée de la façon suivante :

- Pour le volet 1a) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, la totalité de la contribution financière requise devra provenir via la municipalité ou la ville où se situe la propriété privée retenue ;
- Pour le volet 1b) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, la municipalité ou ville dépositaire du projet retenu assumera la totalité de la contribution financière requise ;
- Pour le volet 2 *Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier*, la MRC procédera à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier pour un poste d'une durée de 24 mois avec possibilité de prolongation ; la contribution financière de la MRC pour cette embauche proviendra du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2.

ATTENDU l'annonce de la contribution financière octroyée par le ministère de la Culture et des Communications à la MRCAL le 4 novembre 2020 répartie de la façon suivante :

- 233 333,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1a;
- 750 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1b;
- 75 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les subventions du MCC devront être traitées par la MRCAL par règlements d'emprunts et que le remboursement des subventions par le MCC se fera suite au dépôt de la reddition de comptes finale de l'entente triennale par la MRCAL;

ATTENDU QUE les intérêts encourus sur la subvention du MCC sont une dépense admissible au programme;

ATTENDU QUE la MRCAL doit connaître l'intention des municipalités et villes souhaitant participer à l'un ou l'autre des volets du programme PSMMPI avant le 12 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension confirme sa participation au volet 1b du PSMMPI pour l'église de L'Ascension.

Il est de plus résolu de nommer Monsieur Christian Pilon à titre de responsable du dossier en partenariat avec la MRCAL.

ADOPTÉE

2021-02-032

5.3 REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN CITOYEN POUR LE REBOISEMENT DE LA BANDE RIVERAINE

CONSIDÉRANT les différentes demandes adressées par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 1053 46 4560 pour le service de l'urbanisme de la municipalité dans les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a fait une demande formelle à la municipalité de revoir certaines exigences en lien avec son dossier, qu'il considère comme exagérées et abusives ;

CONSIDÉRANT ses arguments en lien avec les demandes de la municipalité qui font référence entre autres à son aménagement et à ses arbres ;

CONSIDÉRANT QUE son dossier a été apporté à l'ensemble des élus dans le but de les informer de la situation et de bien analyser ses demandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de rembourser à ce propriétaire un montant de 1 151,61 \$. Ce montant représentant une partie des dépenses occasionnées par les demandes de la municipalité qui sont jugées non conventionnelles.

ADOPTÉE

2021-02-033

6.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Il est proposé la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de location d'une durée de 3 ans avec le Centre de services scolaire Pierre-Neveu pour des locaux situés au 4, rue Principale Ouest, l'Ascension.

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

2021-02-034

6.2 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) – CAMPING DES MÉANDRES

CONSIDÉRANT QUE dans la convention d'aide financière pour le projet du Camping des Méandres déposé au PSSPA, la signataire désignée était Madame Vicki Énard ;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a quitté la municipalité à l'automne 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un nouveau signataire, notamment pour la reddition de comptes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Christian Pilon, chargé de projets, à titre de signataire pour tous les documents relatifs au dossier P-2018-0155 qui a fait l'objet d'une aide financière du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

ADOPTÉE

2021-02-035

6.3 EMBAUCHE D'UNE COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la démission de Madame Marie-France Dumas à titre de commis aux prêts de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé afin de pourvoir le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. D'embaucher Madame Nicole Bergeron à titre de personne salariée en probation pour le poste de commis aux prêts, et ce selon les conditions décrites à la convention collective en vigueur ;
2. Que Madame Bergeron soit soumise à une période de probation de 6 mois durant laquelle sa supérieure immédiate pourra juger de ses aptitudes au travail, cette période débutant à la date du premier jour de travail de Madame Bergeron à titre de personne salariée remplaçante à ce poste, soit le 17 octobre 2020 ;
3. Qu'à la fin de la période de probation de 6 mois, si celle-ci a été effectuée à la satisfaction de sa supérieure immédiate, Madame Bergeron soit embauchée à titre de personne salariée régulière à temps partiel pour ledit poste.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun point



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 FÉVRIER 2021

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021-02-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 14.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis, maire